

## **PROJET 2**

**Avis du Conseil de Développement  
sur les priorités à inscrire  
au Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013  
ou « Contrat de Territoire »  
et de manière plus générale sur les enjeux majeurs pour l'île de Ré**

### **OBJECTIF PRIORITAIRE**

**Pérenniser la vie permanente est l'enjeu vital de l'île de Ré pour les 6 ans à venir.**

Car que deviendrait un territoire sans habitants, sans vie sociale et économique ?

Les résidents secondaires trouveraient-ils encore autant d'intérêt et de facilité à y vivre une partie de l'année, sans services et commerces de proximité, sans animations culturelles ?

Les touristes apprécieraient-ils une île des quatre saisons sans vie, sans authenticité, sans identité ?

La protection et la valorisation de notre environnement et de nos paysages, largement façonnés par les activités humaines, seraient-elles assurées, dans une logique de développement durable ?

**Pour cela que doit-on faire pour permettre à ceux qui le souhaitent de continuer à vivre et travailler sur l'île de Ré ?**

**Les objectifs à l'égard de la population rétaise sont de :**

- soutenir un développement d'activités économiques diverses pour avoir une population active, qualifiée et impliquée socialement. Ce premier point ayant pour corollaire la revitalisation des villages par le maintien d'une population jeune, active, consommatrice et nécessitant la réduction des difficultés et des inégalités face au logement.
- avoir la volonté de maintenir sur Ré un tourisme durable en prenant des mesures pour conserver sa qualité par la prise en compte d'une gestion intégrée garantissant l'équilibre entre les différentes activités, l'utilisation durable des milieux naturels et la vie de ses habitants.

## CONSTAT

### **Des signaux très inquiétants s'allument les uns après les autres**

**Logement** : les familles - même à revenus moyens - ne peuvent plus se loger sur l'île, elles s'installent ailleurs, scolarisent leurs enfants hors de l'île.

**Enfance** : il s'ensuit une réduction des effectifs des écoles et des mesures de carte scolaire avec des fermetures de classe et regroupements d'écoles (les prévisions académiques ne vont pas dans le bon sens)

**Salariés** : les salariés habitant sur le continent et travaillant sur l'île de Ré dépensent des sommes importantes en déplacements individuels car l'offre de transports correcte est inexistante quand on travaille notamment.

**Turn-over** : il en découle un fort turn-over dans les entreprises rétaises, car dès que leurs salariés ont une opportunité sur le continent ils font le choix de la raison.

**Formation et recrutement** : les entreprises rétaises ont des difficultés de recrutement fortes et encore plus pour fidéliser le personnel qualifié. La formation est dans ce contexte très faible.

**Entreprises** : les activités économiques primaires, tertiaires, artisanales connaissent aussi des problèmes d'implantation et de transmission du fait du prix du foncier

**Saisonnalité** : l'accroissement de la proportion des résidents secondaires, qui ne sont là qu'une partie de l'année et ont des besoins et une vision différents des actifs et habitants, contribue à une forte saisonnalité de l'activité sociale et économique (d'où commerces ouverts 6 mois par an, emplois précaires, petits revenus, logements sociaux rares...)

**Tous ces effets pervers et en chaîne ont pour conséquence un important déséquilibre démographique et sociologique sur l'île, qui s'accroît : plus d'un tiers de la population a plus de 60 ans.**

## DEUX VISIONS ANTAGONISTES DE L'ILE DE RE (parmi d'autres...)

Ce contexte explique que l'on voit s'affronter deux visions pour l'île De Ré, assez déséquilibrées l'une comme l'autre :

- **une vision conservatrice** partagée notamment par des résidents secondaires, certains rétais et relayée largement par certaines associations, visant à limiter le tourisme et empêcher toute évolution de l'île. Ces résidents veulent bénéficier des services liés à leur niveau de revenu mais ne se préoccupent pas des actifs.

*Or sans actifs, sans vie permanente, point de services à la personne, à l'habitat, de commerces de proximité...*

*Or un territoire est d'autant mieux protégé qu'il est entretenu et exploité dans le respect du développement durable...*

- **la vision d'un certain nombre de professionnels et d'élus**, basée sur un développement économique quasi exclusivement orienté vers le tourisme. D'où un sous investissement de la collectivité sur toutes les infrastructures et services non liés au tourisme : social, transports, économie, soutien aux activités primaires.

*« La monoactivité touristique menace de plus en plus le littoral » selon le rapport de la Commission Littoral du CNADT (Conseil National de l'Aménagement et du Développement du Territoire) qui met en exergue que, « faute d'avoir su ou voulu lutter contre la réduction des activités traditionnelles au profit des loisirs, on a réduit le littoral à une image fautive, exclusivement touristique et balnéaire », « on assiste à l'explosion d'une économie de cueillette consommatrice d'espace, peu productive et aveugle ».*

**Dans un cas comme dans l'autre, le « tout-environnement » ou le « tout-tourisme » on aboutit à une perte d'identité du Territoire.**

Les difficultés à concilier les besoins des populations estivales, secondaires avec ceux des populations permanentes sont réelles, elles ne sont pas insurmontables si tous les sujets sont abordés d'abord sous l'angle d'approche de la vie permanente.

**LES ACTIONS PRIORITAIRES A INTEGRER AU CONTRAT DE TERRITOIRE**  
**(dit Contrat Régional de Développement Durable)**  
**ET plus généralement**  
**A LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'ILE DE RE**

**ECONOMIE**

**1 - Valoriser les activités primaires**

- favoriser les installations de nouvelles générations
- accompagner les agriculteurs qui partent à la retraite et anticiper la transmission de leur exploitation
- mutualiser davantage les installations et le matériel
- mener une politique foncière volontariste
- développer les zones irriguées sur le Canton sud
- valoriser les produits agricoles, améliorer les revenus agricoles par un plan qualité
- contribuer à développer l'agro-tourisme, afin de mieux articuler développement touristique et économie agricole

**En résumé les activités primaires ont besoin d'un soutien politique fort à :**

- la reconquête du territoire (friches agricoles, marais salants et ostréicoles)
- la modernisation des différents secteurs, notamment la diversification agricole
- la mise en œuvre de démarches qualité-produits visant à identifier et renforcer la typicité organoleptique des produits du terroir, labelliser les produits et élaborer une communication collective fondée sur l'idée d'un panier des produits des terroirs de l'île de Ré

**2 - Qualifier et diversifier l'offre touristique**

**Diversifier et qualifier pour fidéliser**

- optimiser le développement touristique par la valorisation de ce qui existe : circuits de randonnées équestres, pédestres, dynamisation des Maisons de Pays
- développer un tourisme patrimonial et culturel : exemple Vauban qui nécessiterait une mobilisation de toute l'île de Ré et pas seulement de St Martin
- mettre en valeur le patrimoine naturel qui est le plus apprécié des touristes (côtes, plages, marais, paysages...)
- développer une offre de produits touristiques à l'année : tourisme d'affaires, de proximité, nautique, sportif, culturel
- élaborer une Charte et un Label qualité tourisme afin de professionnaliser les acteurs du tourisme, harmoniser les signalétiques, développer les emplois de guides (pistes cyclables, pédestres, estran, maisons de Pays, etc..)

**Créer un observatoire quantitatif et qualitatif du tourisme de l'île de Ré**

**Redéfinir les missions d'île de Ré Tourisme** vers davantage de stratégie (plutôt que de la promotion uniquement), et au service de l'île de Ré dans son ensemble.

### **3 - Favoriser la coopération interentreprises**

Elle représente une vraie opportunité de développement économique, tant pour les entreprises que pour le Territoire. Elle a pour objectif de répondre collectivement à des besoins particuliers des entreprises qu'elles ne peuvent satisfaire individuellement de façon optimale.

Elle représente un moyen de fédérer les acteurs économiques entre eux et avec les acteurs publics, autour d'un projet de développement économique local.

Les entreprises bénéficient de façon optimale de l'accompagnement du Territoire et le Territoire ancre ainsi les entreprises, renforce le tissu économique local et favorise la création d'emplois et d'activités.

**L'étude de la faisabilité d'un Groupement d'Employeurs (emploi, formation...) devrait être inscrite au Contrat de Territoire, en coordination étroite avec le Club d'Entreprises.**

Rappelons que le Club d'Entreprises de l'île de Ré est né il y a 3 ans de l'initiative du Conseil de Développement, et qui a manifestement répondu à des attentes fortes mais sans aucun soutien ni dialogue avec les élus pour l'instant...

## **SOCIAL**

### **1 - Permettre à la population rétaise et/ou travaillant sur l'île de Ré d'y habiter**

**Les besoins en logements locatifs non satisfaits sont de l'ordre de 800 logements sur l'île de Ré.**

- Mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier visant à atténuer les tensions du marché du logement en suivant des indicateurs, les besoins et ressources en logements et fonciers, et à développer la parc locatif
- Etablir des parcours résidentiels depuis le logement social jusqu'à l'accession aidée à la propriété
- S'appuyer sur l'Agence Foncière Régionale qui se met en place pour l'acquisition de terrains pour la construction de logements sociaux et équipements collectifs
- Développer le logement locatif social grâce à une solidarité intercommunale : le coût des réalisations d'opérations de construction de logements sociaux par les bailleurs sociaux contraignent les « petites » communes à abandonner. Une prise en compte par la CdC des garanties d'emprunts et frais fonciers pourrait faciliter certaines opérations
- Encourager la location-partage intergénérationnelle : une personne qui dispose d'un logement vaste, difficile à entretenir...est encouragée à effectuer des travaux d'adaptation de logement pour accueillir de façon indépendante un ou plusieurs locataires (aide fiscale, investissement aidé..).
- Créer des Résidences de logements Relais-Jeunes
- Favoriser l'accès à la propriété en déconnectant la propriété du sol (publique) de la propriété de la construction (privée): bail emphytéotique.

## 2 - Développer les services à la population

- **Créer une « maison » des Adolescents** ou tout lieu de rencontres et de loisirs pour les adolescents de l'île de Ré devrait être une priorité : 630 collégiens + les lycéens. Un animateur Jeunesse à l'échelle de l'île (CDC) relayé par des animateurs jeunesse dans les communes devraient contribuer à mettre en place des actions pour nos jeunes.
- **Les services aux personnes âgées, isolées, malades ou handicapées** devraient être une autre priorité notamment via l'amélioration du dispositif de MAD - HAD (maintien à domicile, hospitalisation à domicile) en prévoyant les moyens humains et logistiques correspondants. Il s'agit là d'un enjeu majeur de la qualité de vie sur l'île de Ré, compte tenu du vieillissement de la population.

## PEAGE ET ECOTAXE

Rapport complet et position du Conseil de Développement figurent en annexe.

## TRANSPORTS

Les propositions à formuler en matière de transport ont été détaillées dans un document remis à la Communauté de Communes, en mars 2006, et qui n'a jamais fait l'objet du moindre examen, ni aucune discussion qui aurait permis de cibler ce qui pouvait être introduit dans ce contrat. Aussi, devant cet état de fait, il est proposé de soumettre à la Communauté de Communes quelques actions classées sur la base des critères suivants :

- l'urgence et le service rendus aux bénéficiaires,
- la permanence des besoins.

Cependant, dans tous les cas, il est incontournable **au préalable** :

- pour la CDC, de se doter de la compétence « Transports »
- de faire réaliser par des professionnels une **étude quantitative sur les besoins de déplacement des rétais tant en matière de vie quotidienne** (travail, école, loisirs) que pour répondre aux besoins des touristes (en séjours courts ou longs). Encore une fois, l'étude Roulet de 2003 représente une partie des pistes de solution sans avoir examiné les besoins quantitatifs.

Sur la base des critères exprimés précédemment, seuls les besoins urgents et permanents font l'objet de propositions de solutions.

Tout d'abord, **les déplacements domicile/ travail, dans la zone d'emploi île de Ré /La Rochelle** doivent recevoir des offres adaptées en quantité et qualité à une tarification accessible à tous. Il a été constaté que sur un échantillon de 732 salariés (429 rétais et 303 continentaux ), aucun n'emprunte les transports en commun (voir les 2 rapports du CDV qui traitent du sujet), ce qui démontre bien l'inadéquation de l'offre actuelle.

Il convient donc de revoir la grille horaire et la grille tarifaire et de les adapter aux besoins.

Pour ce qui concerne **les scolaires**, les rapports évoqués font apparaître des écarts importants en matière de prix facturés sans que de bonnes raisons puissent les expliquer, s'agissant de la même prestation : du km/autocar.

Il convient donc de créer une « structure d'achat » commune à tous les différents besoins afin de faire jouer l'effet volume, avec un cahier des charges réaliste, des horaires revisités pour diminuer les temps de parcours et répondre aux déplacements du plus grand nombre.

**Les personnes âgées sont et seront de plus en plus nombreuses** (les plus de 85 ans doivent doubler d'ici 10 ans). Beaucoup n'ont pas d'autonomie de déplacements avec ou sans voiture Cette catégorie de la population n'est pas réellement prise en compte. Certains villages ont mis sur pied un transport mensuel en direction de La Rochelle. Pour volontaristes que soient ces initiatives, elles ne sont pas à l'échelle du problème. Ce sujet est typique de ce que peut représenter la compétence « transport » à l'échelon communautaire avec la mise en œuvre de la solidarité et du « vivre ensemble » bien souvent évoqué.

Il faudra les intégrer impérativement dans l'étude des besoins déjà cités.

Bien évidemment, le reste de la population permanente a aussi des besoins de déplacements et de transports, tant à l'intérieur de l'île que vers La Rochelle. Si ce problème comporte des solutions, encore faut-il savoir quel service offrir et pour qui...ce qui passe par l'étude préalable évoquée ci-dessus.

La recherche de solutions devra être étudiée en synergie avec les services offerts par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

## CULTURE

Les axes prioritaires qui ressortent de toutes les réflexions du Conseil de développement croisées avec les réflexions des associations et du médiateur culturel sont :

- **Mettre en valeur le patrimoine culturel rétais** : lieux, savoir-faire, traditions, cultures, mémoire orale et écrite... tant auprès des habitants (et des jeunes) que des touristes
- **Favoriser les expressions artistiques et les pratiques amateurs**
- **Encourager et développer les événements qui existent déjà, pour attirer de nouveaux publics** : Fête des bibliothèques, Printemps des Poètes, Journées du patrimoine...
- **Créer un événement culturel (hors saison) de type Festival de l'île de Ré** :
  - mettant en valeur à la fois le patrimoine et la culture (autour du thème de l'insularité ?),
  - autour de différentes disciplines artistiques,
  - favorisant la création culturelle
  - accessible à tous.

*Associant étroitement les acteurs économiques et les habitants, ce Festival renforcerait l'identité rétaise autour tout à la fois de son histoire et de son avenir.*

- **Soutenir toutes les associations locales et les mettre en réseau** c'est à dire animer les relations et la communication entre associations culturelles. Ceci pourrait aussi s'appliquer aux associations oeuvrant dans d'autres domaines, notamment les associations sportives.
- **Réouverture du Cinéma l'Atlantique**

## ENVIRONNEMENT

**Il convient d'envisager la protection et la valorisation du Territoire dans une approche nouvelle, la gestion intégrée du territoire avec pour principes fondateurs :**

*1 - un territoire est d'autant mieux protégé qu'il est entretenu et exploité dans une logique de développement durable.*

*2 - les maintiens d'une vie permanente, des équilibres socio-démographiques et économiques sont les meilleurs garants de la préservation de l'environnement*

**Renforcer l'application des mesures réglementaires en vigueur, au préalable clairement définies par un cahier des charges pour une zone donnée.**

**Faire en sorte que le « consommateur » de l'île de Ré contribue aussi à sa protection :**

- financièrement via l'éco-taxe ou le péage
- moralement et concrètement par une sensibilisation sur les comportements

**Protection de l'estran via des opérations auprès des pêcheurs de tous horizons :**

- de sensibilisation,
- d'éducation,
- de surveillance
- et de mise en jachère tournante

*Voir l'expérimentation en cours sur Oléron à l'initiative de l'Ecole de la Mer et de l'Association IODDE*

## **RELATIONS RE-LA ROCHELLE OU L'OUVERTURE DE L'ILE DE RE SUR L'EXTERIEUR**

### **CONSTAT**

On constate un décalage entre les réalités quotidiennes des habitants, actifs, professionnels, lycéens, consommateurs, malades, touristes, d'une part, pour lesquels La Rochelle est le même bassin de vie que l'île de Ré et d'autre part, l'approche politique de nos élus : l'île de Ré et La Rochelle vivent en s'ignorant assez largement.

**Or la réalité montre une forte interdépendance de nos deux territoires :**

- Proximité renforcée par le pont
- Flux migratoires quotidiens : 35 à 40 % des actifs de communes du Sud de l'île de Ré travaillent sur La Rochelle (bassin de 60 000 emplois).
- Nombre croissant d'artisans, d'entreprises rochelaises et de salariés qui viennent travailler chaque jour sur l'île
- Evasion commerciale très forte de l'île : 70 à 80 % des dépenses des rétais en non alimentaire se font sur Beaulieu et La Rochelle, 40 % en alimentaire
- Destination touristique île de Ré-La Rochelle renforcée par l'aéroport et la gare
- Services de santé largement sur La Rochelle

Il y a une « avance » de la société civile et des professionnels qui ont intégré cette interdépendance depuis plusieurs années dans leur mode de vie / de fonctionnement.

## Préalable à une réflexion commune

- Nécessité d'une cohérence interne à chaque territoire mais aussi cohérence réciproque à rechercher
- Observatoires communs dans certains domaines permettant d'initier un dialogue territorial « technique » et outil d'aide à la décision, qui ne préjuge pas du dialogue politique
- Ouverture de l'île sur l'extérieur MAIS en protégeant l'identité rétaise et l'île qui est fragile
- Réflexions communes pour poser les fondements, les bases préalables d'un développement des relations
- La clé de certains problèmes rétais est sur La Rochelle et inversement l'agglomération rochelaise a un impact important sur l'évolution insulaire : réfléchir à l'avenir de l'île sans tenir compte de La Rochelle serait absurde
- Enfin, protéger l'île de Ré ne peut se faire sans l'implication active de La Rochelle

## Dans quels domaines des réflexions / actions communes ont-elles nécessaires ?

### **Economie / emploi / formation**

- Observatoire commun du tourisme et développement touristique
- Mener une étude en commun sur l'équipement commercial des deux territoires, en vue des futures chartes d'urbanisme commercial : nécessité d'un diagnostic commun, pour élargir les décisions et avoir une politique concertée de développement de l'équipement commercial.
- Réflexion sur le type d'activités et services pouvant s'installer sur l'île, dans le cadre d'une politique d'attractivité économique
- Disponibilités foncières pour les locaux professionnels Ré / La Rochelle (délocalisation des entreprises rétaises dès qu'elles se développent)
- Emploi et logement
- Formation : étude ciblant les activités et besoins potentiels rétais en matière de compétence et de centres de formation et rapprochement des formations, certaines pouvant être dispensées sur l'île de Ré.
- Devenir de l'aéroport

### **Social et services**

- Logement et logement social
- Observatoire de l'habitat permanent
- Participer à l'Agence de l'Urbanisme qui semble se mettre en place sur le nord du département (La Rochelle, Aunis, pays rochefortais...)
- Services de santé

## **Transports**

- Vaste parking d'accueil côté La Rochelle avec une plate-forme multimodale de transports alternatifs
- Aéroport La Rochelle-Ré : réfléchir ensemble à son maintien ou à une solution de substitution et des moyens de l'atteindre compatibles avec le développement touristique
- Etude sur les motifs et le nombre de déplacements dans les deux sens, avec quels moyens de transports, dans quelle mesure un moyen de transport collectif pourrait être utilisé
- Navette maritime ?
- Mutualisation des transports en commun avec au minimum l'intégration de l'île de Ré dans les réflexions actuelles dans le cadre de la future DSP 2008 qui concernera désormais toutes les communes de l'agglomération rochelaise : c'est le moment ou jamais d'avoir une réflexion commune.

## **Environnement / écologie**

- Préservation des espaces naturels rétais (eux mêmes à l'origine de l'engouement pour l'île) : transformer l'usager du pont aujourd'hui consommateur de Ré en défenseur de Ré (voir à cet égard les positions du CdV sur le maintien du péage ou d'une écotaxe d'un niveau dissuasif, avec politique tarifaire adaptée, notamment pour les rochelais).
- Ecologie : transports écologiques, énergies solaires et/ou éoliennes, consommation de l'eau et son recyclage
- Estran
- Déchets...

## **Services et équipements**

- Les équipements et services indispensables à la vie des rétais sont sur La Rochelle...
- Sécurité des biens et des personnes : rapprochement du Service d'Incendie et de Secours de La Rochelle et des Services de Secours de l'île sur les sujets suivants : rapatriement rapide des malades ou accidentés sur le Service des Urgences et intervention express des Services Incendies (SDIS) sur les lieux de sinistre rétais.

**En conclusion, les réactions de l'atelier du 12 mai sur le sujet exposé tel que ci-dessus :**

- Dialogue territorial : comparer les besoins mutuels
- On sépare Ré / La Rochelle alors que l'interdépendance existe de fait.
- Tant que politiquement on ne travaille pas sur l'interdépendance, le développement sera mal contrôlé
- Ce n'est pas forcément La Rochelle qui « aspire » les rétais et les entreprises, mais elle les « récupère » car l'île de Ré ne les retient pas.

**Il faut s'appuyer sur les spécificités rétaises pour apporter une plus value dans nos discussions avec La Rochelle, identifier une identité forte pour mieux s'ouvrir sur l'extérieur.**

## **CONCLUSION**

Il n'y a pas de véritable projet de Territoire, sans projet des acteurs qui l'habitent. Le Territoire est déterminé par le réseau des acteurs qui sont capables de travailler ensemble à un projet global.

Les collectivités territoriales sont des lieux où la convergence économique, sociale, environnementale peut le mieux s'appliquer et où les deux grands principes de développement durable :

- Solidarité dans le temps et entre communes
- Précaution, c'est à dire l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement, même en l'absence de certitude scientifique,

prennent tout leur sens.

*Ile de Ré, le 30 mai 2007*

*Ce second projet intègre les commentaires et suggestions qui nous ont été apportés au pré-projet daté du 11 avril et remis en séance plénière du Conseil de Développement.*

*A noter que cette synthèse vient en complément de tous les rapports complets remis par le Conseil de Développement au cours de cette seconde phase(2005 – 2007) et bien sûr lors de sa première phase (2002-2004).*

**La Présidente, Nathalie VAUCHEZ**